



Franchise contractuelle assurance auto indemnisation

Par **alys13**, le **25/10/2015** à **23:49**

On doit m'indemniser pour mon écran de bord Opel qui a été endommagé par un centre de lavage auto.

Après plusieurs mois et expertises, je reçois un courrier de l'assurance InterMutuelle Entreprise de l'assuré responsable du centre de lavage , comme suit:

Nous acceptons le règlement comme suit:

remplacement écran de bord: 1275 eur

franchise contractuelle 75 pour cent indice FFb: 695 eur

nous réglons :580 eur payant tant en notre nom qu'au nom de notre assuré

Ils ajoutent sous réserve de ce paiement , je me désiste de toute instance ou action judiciaire pour ce sinistre.

Je ne comprends pas , il va bien falloir que je récupère les 695 eur de franchise auprès de l'assuré qu'eux refusent de régler?Or, si je signe et que l'assuré refuse de me payer la franchise, je me retrouve bloquée par la clause de désistement?

Pouvez vous me conseiller et me dire quoi faire?

merci d'avance